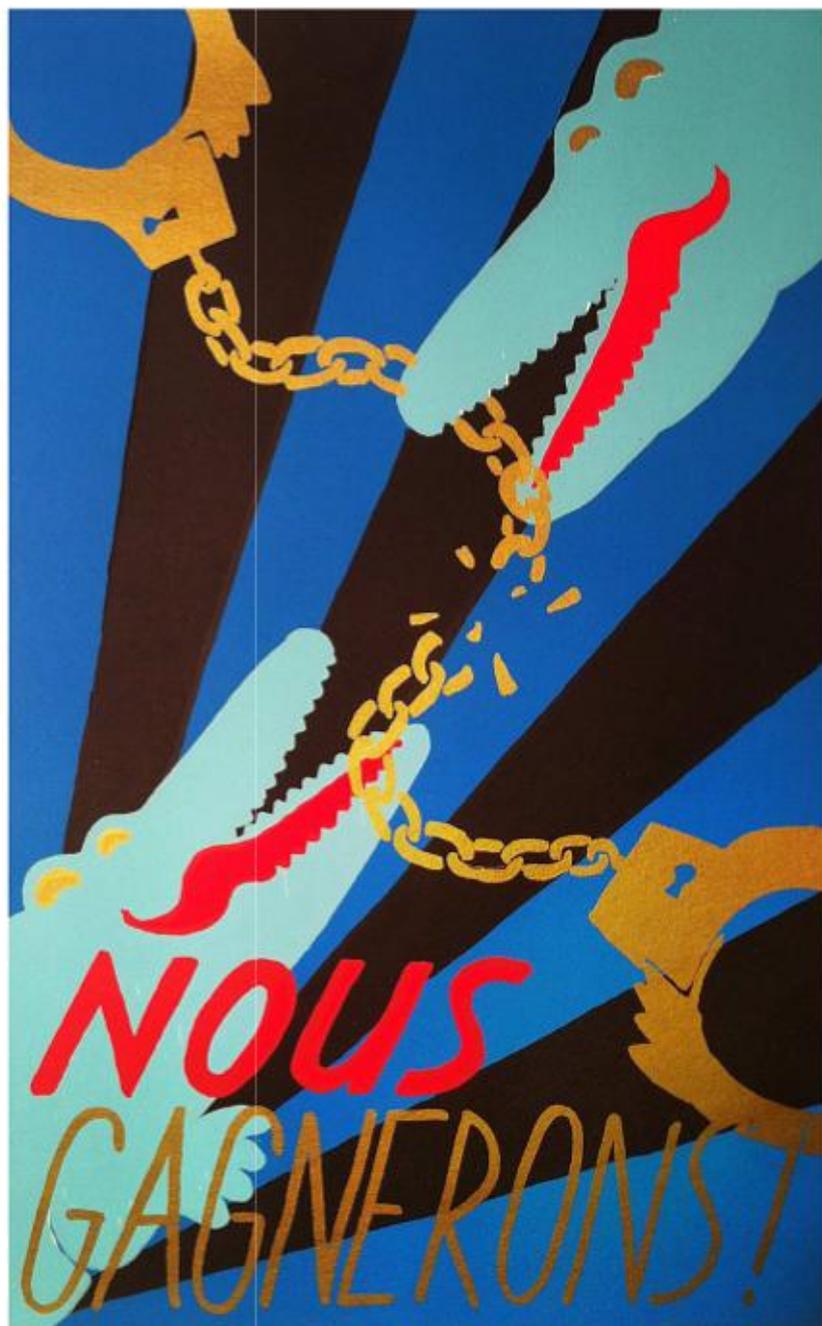


LA DEFENSE EN MOUVEMENT

**Retour sur une experience
de défense collective à Rennes**



LA DEFENSE EN MOUVEMENT

PRÉSENTATION

Le projet de créer la Défense Collective est né d'une série de réflexions qui précède *le mouvement contre la Loi Travail du printemps 2016*.

Dans un contexte marqué par le prolongement de l'*État d'urgence*, et par l'incarcération de trois manifestants lors du carnaval pour la ZAD au mois de février, **le projet de la DC s'est construit à partir d'expériences militantes passées et d'une série de constats d'échecs** sur la capacité des groupes politiques et des manifestants-es à **faire face à une répression policière et judiciaire en constante mutation** depuis dix ans.

Prenant le contre-pied des modèles affinitaires et plus ou moins spécialisés des groupes organisés sur cette question, **il a choisi de se constituer en groupe OUVERT et PUBLIC, avec un rapport et des positions politiques critiques assumées sur le rôle de la police ET de la justice.**

Lorsque *le mouvement du printemps 2016* a décollé dans les universités rennaises, le groupe de Défense Collective est intervenu dès les premières assemblées et manifestations pour défendre ses positions sur la question de l'organisation face à la répression.

En affirmant que cette question ne pouvait se réduire à un simple problème technique et qu'il n'existait aucun consensus politique clair dans les assemblées sur le rapport du mouvement à la police et de la justice, **le groupe a assumé des positions et un rôle INDÉPENDANT des commissions et des assemblées générales.**

Pour autant, tout au long du mouvement et dans une volonté de porter un projet compréhensible et rejoignable pour l'ensemble des acteurs-rices de la lutte, il s'est ouvert à travers des formations et des réunions ouvertes à tous-tes, à des personnes sans expériences militantes particulières comme à des membres d'autres organisations politiques.

Dans une ferme intention de ne pas se laisser enfermer dans l'université, la Défense Collective est allée porter ses idées et son intervention dans les lycées, dans les conseils syndicaux, les comités de luttés et dans tous les espaces occupés.

Des assemblées à Rennes 2 et SciencePo jusqu'à la Maison du Peuple et l'Assemblée Interprofessionnelle, en passant par l'occupation du TNB, la Défense Collective a multiplié les interventions : **formations juridiques, ateliers de défense numérique, échanges d'expériences de manifs, formations pratiques de déplacement collectif, aide sur des problèmes administratifs...** des centaines de personnes ont participé aux échanges et à la construction de la DC en tant que telle.

C'est à partir de cette expérience originale et pour nous très marquante dans notre expérience politique que nous avons choisi de poser une série de bases pour construire ce qui sera la Défense Collective à présent que la page du mouvement du printemps 2016 est tournée.

Cette initiative veut avant tout rompre avec un rapport à la répression qui n'intervient que dans l'après coup, comme une pure nécessité technique et matérielle détachée de prises de positions politiques propres au mouvement.

La Défense Collective veut AGIR EN AMONT, limiter la nécessité de l'anti-répression par son action dans la rue et par une réflexion sur le lancement des procédures judiciaires.

Cela signifie sortir d'une position gestionnaire et nécrologique qui se réduirait à dresser le bilan des dégâts causés par l'action des forces de l'ordre et des tribunaux : notre pari est qu'à travers la lutte contre la répression, peuvent se dégager des perspectives tactiques et politiques durables qui pourraient transformer un rapport collectif à la police et à la justice au delà de la stricte gestion des affaires judiciaires en cours....



Concrètement, cela signifie agir avant que la sentence ne s'abatte sur les inculpé-es, avant que les menottes ne se referment sur les poignets des camarades, avant même que les tirs tendus en pleine tête et les pluies de lacrymogène ne sèment une panique idéale aux interpellations.

C'est faire en sorte que pour une fois, **l'expérience des procès puisse alimenter un véritable retour sur expérience au service des stratégies d'action et des tactiques de rue**, dans un contexte où toutes pratiques politiques hors des institutions officielles tombent presque irrémédiablement sous le coup de la loi. Qu'une vaste campagne de prévention permette non plus seulement de connaître ses droits, mais de penser tactiquement la critique de la loi et ouvrir la possibilité de la contourner avec plus d'intelligence et de compréhension.

Se défendre dans la rue, tous ensemble, c'est donc commencer à se donner les moyens pour manifester en toute impunité, voire déborder les dispositifs pour permettre la réalisation des objectifs politiques décidés collectivement, tout en laissant le moins de monde possible sur le banc de touche (ou des accusé-e-s...).

Par ailleurs, nous refusons de contribuer un imaginaire grotesque où il faudrait endosser une identité partagée entre spécialistes militant-es bercés dans le folklore émeutier, syndicalistes pantouflard-es ou encore touristes égaré-es au milieu des cortèges.

Nous appelons à poser un refus collectif à l'injonction du pouvoir de rentrer dans ses catégories, conçues sur mesure dans le but de faciliter le travail des magistrat-es et des sociologues de la police.

Parmi les pratiques rentrant dans le cadre d'une défense collective de rue, **il nous est apparu indispensable de devoir penser la protection du cortège**, en premier lieu du gazage systématisé par lacrymos, des tirs flashball et autres armes de dispersion.

L'essentiel de notre action a été d'essayer de **constituer un ESPACE** dans lequel il était possible de **retrouver une COHÉSION**, d'éviter la panique et d'empêcher l'identification par les flics.

Cet espace, qui a pour vocation de s'étendre à l'ensemble du cortège, s'est pensé collectivement durant le mouvement avec les équipes de *médics* de Rennes, et avait aussi pour but de permettre d'effectuer correctement les premiers soins aux blessé-e-s et leur évacuation sans entraves.

A travers l'expérience du mouvement, la constitution d'un pareil espace dans des manifestations potentiellement très tendues est apparu comme une des seules solutions pour sortir de l'urgence exercée par la pression et le harcèlement policier. Il est pour nous le principal moyen de diffusion des pratiques et outils indispensables pour qui veut prendre part à la lutte sans avoir l'impression d'atterrir au beau milieu d'un champ de mines.



Dans un mouvement marqué par l'assèchement des espaces de décisions collectives (avec peu d'AG, d'occupations, de réunions publiques...) et la centralité de la manifestation, il a été souvent pour nous la seule possibilité de libérer de l'espace pour souffler, discuter avec les camarades, **et surtout prendre des décisions**. De fait, le dispositif des forces de l'ordre impose généralement un rythme, une intensité particulière à la manifestation, et peut souvent paraître avoir un temps d'avance sur celle-ci.

C'est également une stratégie de défense que de chercher à inverser cette tendance en permettant par exemple au cortège d'avoir une lecture tactique des positions et déplacements policiers.

Une défense ambitieuse doit pour nous trouver les moyens de renouveler ses acquis, tester, récupérer les infos utiles, sortir de sa zone de confort et surtout expérimenter afin de rester alerte face aux évolutions constantes du maintien de l'ordre.

De manière générale, **la Défense Collective s'oppose à l'idée qu'il faille une avant-garde de spécialistes de la rue**, qui se chargerait de la protection du cortège.

Nous considérons qu'il est nécessaire de dépasser les stratégies d'auto-défense qui consistent avant tout à défendre *les siens*, son bloc, sa famille politique au sein du cortège...

De fait, si la Défense Collective agit en tant que groupe constitué dans la rue, l'enjeu principal pour nous est d'ouvrir des possibilités où chacun-e peut être acteur-trice de la défense du cortège et **participer au développement d'une PUISSANCE COLLECTIVE de rue.**



Dans la pratique, cela a consisté à **DIFFUSER** le plus massivement possible les pratiques et les outils de défense, avant et pendant les manifestations, avec la **DISTRIBUTION** en grand nombre de tracts de conseils, de recommandations au mégaphone, mais aussi de matériel de protection : masques de plongée pour se protéger les yeux du gaz et des tirs de flashballs et de grenades, foulards et vêtement de rechange pour brouiller l'identification, casques, gants, serum physiologiques, maalox...

L'**usage généralisé de ces outils de défense**, qui a été défendu (et souvent plébiscité par des votes et du soutien financier) dans les assemblées générales et les différents espaces de luttes, s'est également concrétisé lors des formations juridiques, des ateliers de défense informatique, des entraînements aux déplacements collectifs, et durant les permanences tenues au cœur des espaces occupés (*Amphi B8, TNB, Maison du Peuple...*)

Un des principes fondateurs de la Défense Collective a été de **DÉFENDRE de la répression toutes les initiatives collectives et individuelles en manifestation**, y compris lorsque celles-ci nous semblaient critiquables ou contre-productives, qu'elles émanent ou non du cadre formelles des décisions d'assemblées.

Il s'agit pour nous d'une première concrétisation du **refus de la dissociation**, avec comme objectif d'empêcher que le débat critique sur les pratiques de luttés ne soit déporté des assemblées et des espaces d'organisation du mouvement vers les commissariats et les tribunaux.

Ce refus de s'extérioriser du fonctionnement des cortèges et des péripéties de la rue, va de pair avec **l'idée que nous partageons un STATUT COMMUN avec les inculpé-e-s**, dans le partage des risques policiers et judiciaires, avec la nécessité de se retrouver ensemble pour mettre en commun nos stratégies de défense et nos moyens financiers.

Pour le moment, en temps de mouvement, nous limitons notre champ de défense à toutes les personnes actives du mouvement, qu'elles soient organisées au sein du milieu militant ou pas. Il nous est d'ailleurs apparu clairement que la répression à Rennes a frappé en premier lieu et avec une grande brutalité les personnes ayant leurs premières pratiques militantes, le plus souvent sans contacts ou réseau capables de les aider dans leurs déboires judiciaires.

Concernant les inculpés-es, nous poussons à ce qu'ils-elles se rencontrent et s'investissent au maximum dans leur affaire (nous prôtons la défense collective, pas la "défense par les autres pour moi"), et les invitons systématiquement à prendre part au processus collectif que nous développons.

Et pour continuer à ouvrir des possibilités de défense par delà les espaces que nous fréquentons, la Défense Collective rennaise se rend fréquemment en comparution immédiate pour prendre contact avec les inculpé-es désireux-euses d'avoir un coup de main, tout en cherchant à regrouper les informations grâce au numéro de téléphone mis à disposition lors des manifs, ou par emails.

A travers les luttés passées et présentes, **il nous semble évident que la police comme la justice se portent plus que jamais garantes de l'ordre établi**, avec comme objectif de casser le mouvement et de déplacer les conflits politiques sur un plan pénal où celles et ceux qui luttent finissent toujours par être visé-e-s par l'accusation.

A cet égard, **le rejet de la connivence** est central dans notre rapport avec les magistrat-e-s : nous ne recherchons pas la pitié ou la sympathie des procureur-e-s et des juges, nous ne chercherons pas à construire notre légitimité dans les règles de leur jeu, ou à discuter de notre engagement politique depuis le langage du pouvoir et du code pénal.

Nous combattons le mythe d'une légalité neutre, en considérant le droit comme une production politique, inséparable de son origine historique.

Pour nous qui sommes du côté des luttés, nous cherchons avant tout à ne pas faire fonctionner la machine répressive, et notre expérience du tribunal nous a appris tout le danger que représenterait le rétablissement d'une "justice véritable", «à une vitesse» qui s'abattrait sur nous, débarrassée de ses "dérives".

De manière générale, nous aspirons à sortir des débats souvent très stériles sur les liens entre légalité et légitimité, et d'une conception absurde d'une séparation des pouvoirs incarnées par le slogan "police partout, justice nulle part", pour affronter enfin l'idée qu'il ne s'agit que des facettes d'un même pouvoir fondamentalement ennemi du mouvement.



Si nous sommes confronté-es au pouvoir judiciaire malgré nous, pas question pour autant d'adopter une posture purement victimaire, et de participer à la construction d'une figure social de l'innocent-e.

Le tribunal est pour nous comme la rue : un terrain de lutte où tant qu'il y aura des procureur-e-s, des juges et des flics face à nous, IL FAUDRA RIPOSTER.

En terme d'organisation, nous abordons de façon collective les stratégies, afin que tous les mis en cause puissent être acteur de leur défense et ne se retrouvent pas démunis face à un spécialiste du droit (dont les intérêts, notamment économiques, peuvent singulièrement varier de ceux de leur client).

De fait, il est indispensable que les inculpé-es prennent leur place dans la procédure, que les avocat-es ne composent pas seul-es les plaidoiries et ne soient pas la seule expression publique face à la presse.

Par ailleurs, nous cherchons à nourrir des réflexions pour s'adapter au mieux aux situations de chaque inculpé-e. Il ne s'agit pas d'envoyer des gens au casse-pipe par des défenses de posture, au nom d'une caricature de tribune politique.

Pour ce faire, nous pensons préalablement et collectivement tout discours portés publiquement sur une affaire, collectons le maximum d'informations, nous travaillons avec différents avocat-es (et incluons activement les inculpé-es concerné-es dans les choix et l'élaboration de leur défense).

Ce rapport collectif permet également pour les inculpé-es d'avoir plus d'emprise dans la construction de leur défense et de créer un rapport de force plus égal que lorsqu'ils-elles se retrouvent isolé-e-s face à des avocat-es qui s'arrogent le monopole de la stratégie de défense.

Nous cherchons à construire une réelle solidarité entre inculpé-e-s, c'est à dire leur permettre de se rencontrer pour penser ensemble leur défense, comprendre les limites d'une défense individuelle, mais aussi démystifier la toute-puissance de la justice et les légendes urbaines qui entourent les procédures.

L'idée est de pouvoir revenir sur les succès et les échecs des mouvements passés, et d'établir une continuité entre différentes "générations" de personnes ciblées par la justice, entre les différentes vagues de répression qui s'abattent pendant et entre les mouvements.

Si la seule règle intangible est que la DC ne défend pas les «balances», nous assumons dans nos échanges avec les inculpé-e-s une lecture critique du système judiciaire et portons donc des principes en matière de stratégie de défense. D'où le rejet intransigeant de toute dissociation bon-ne/mauvais-e manifestant-e, des manifestations jusqu'au tribunal.

Parce qu'au-delà de la ruine qu'il engendre dans les rapports de confiance que construisent les personnes dans la lutte, l'intérêt individuel de se dissocier pour écoper moins nous nous semble politiquement et tactiquement misérable à au moins deux égards :

- A la fois parce que cette stratégie tend irrémédiablement à devenir une norme que cherchent à instituer les juges moyennant de très faibles résultats, et pour laquelle on gagne toujours de moins en moins de miettes.
- En second lieu parce que la dissociation ne peut être pris que dans des stratégies individualisées, et condamne à terme toute perspective de défense pour les camarades pris-e-s sur le fait : ceux-ci rentreraient de fait dans la catégorie de ceux sur qui tou-te-s les dissocié-e-s se sont défaussé-e-s de leurs mauvaises intentions, et endosseraient non seulement la charge déjà lourde des faits matériels reprochés, mais également toute la responsabilité politique, morale et idéologique dont les précédents se seront dissocié-e-s.



Par ailleurs, **refuser de répondre aux juges sur le terrain du positionnement moral** (sur la légitimité du mouvement, sur la violence, sur la norme sociale ou sur le rôle des un-e-s et des autres...) nous semble être une garantie à défendre systématiquement.

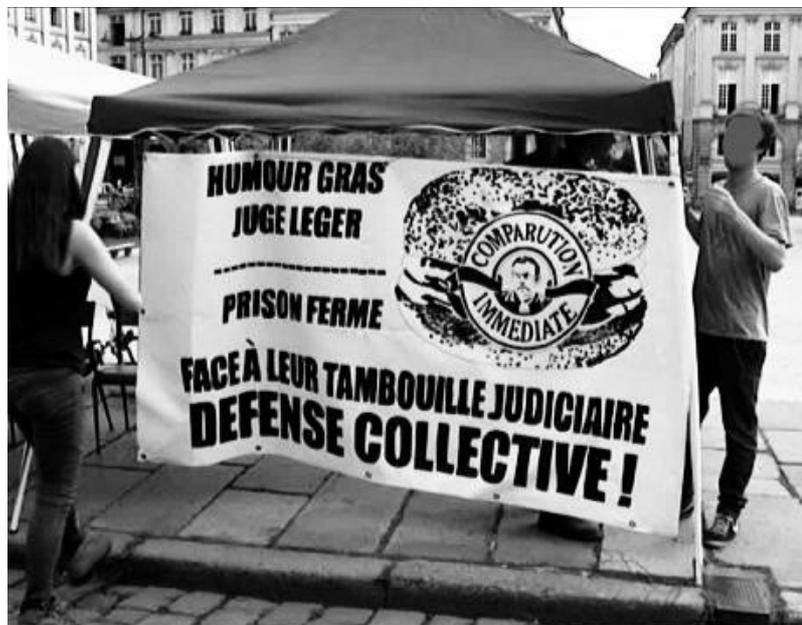
De ce point de vue, il nous semble globalement illusoire et peu pertinent à faire de la plaidoirie une tribune politique, et nous pensons au contraire qu'il faut lutter contre la captation par le pouvoir judiciaire et l'enfermement dans les tribunaux des débats politiques qui devrait avoir lieu dans les espaces de luttes.

De même, nous combattons l'idée d'une défense qui ne soit axée que sur le profil social qui vient reproduire les inégalités de traitement en légitimant la hiérarchie de cet ordre capitaliste. Dans son histoire et ses fondements, la justice individualise les peines et les procès, et incite à se justifier en adoptant une posture de connivence envers la norme et l'ordre capitaliste.

Avec le concours d'avocat-e-s soucieux-euses de s'économiser un travail de défense technique et d'enquêteurs-trices sociaux à sa solde, elle œuvre à la construction de figures d'inculpé-e-s basées sur des profils sociaux, pierre angulaire de la répression de classe.

En plus du rejet fondamental de la dissociation, une des principales stratégies de rupture adoptées par la Défense Collective est donc précisément **le refus de ces défenses de profil**. Elle agit en faveur de tactiques efficaces qui soient réappropriables par des inculpé-e-s de milieu populaire de tous horizons, sans que ne puisse leur être reproché-e-s une quelconque anomalie à charge de leur mode de vie.

Si l'économie judiciaire tourne à plein régime et souvent jusqu'à saturation, il n'en reste pas moins qu'elle doit sa survie à un ensemble de procédures accélérées dont la conséquence directe est un véritable désastre en matière de défense: comparutions immédiates, reconnaissances préalables de culpabilité, ordonnances et compositions pénales... Autant de dispositifs dont la conséquence évidente est l'alourdissement des peines s'expliquant par le poids du contexte médiatique sur les sentences, mais aussi la validation complètement opportuniste par les juges de versions policières bâclées et arrangées.



Cette industrialisation de la peine est un des chantiers de lutte de la Défense Collective, dont l'un des objectifs est de donner les moyens de court-circuiter l'abattage judiciaire mis à l'œuvre dans ces procédures que nous appelons à refuser massivement.

En permettant aux personnes mises en cause de **préparer des garanties de représentation solides** dans le cadre de permanences tenues dans les espaces de lutte, la Défense Collective se donne pour but de mettre en échec de la détention provisoire et de pouvoir se défendre face aux contrôles judiciaires.

L'enjeu de l'emprisonnement préventif est central en France : sur environ 65 000 personnes détenues, plus de 20 000 d'entre elles sont en détention provisoire (en attente de jugement), ce qui en dit long sur la bataille qui doit être livrée contre ce processus devenu la norme de la sanction chez les juges.

Cela donne toute sa profondeur à la nécessité d'organiser nos défenses et construire nos garanties de représentation sur des aspects beaucoup plus larges que la sphère judiciaire : sur la question du logement, du travail (ou de son refus), des instances de contrôle social (Pôle Emploi, CAF, CCAS, Sécurité Sociale)... De fait, il nous apparaît aujourd'hui indissociable pour se défendre d'envisager de la manière dont on se justifie de son insertion sociale face à un juge ; une des perspectives de la Défense Collective, c'est donc développer son intervention dans de multiples espaces sociaux qui ne sont pas à première vue partie prenante des instances répressives «classiques».

SE DEFENDRE, C'EST ÊTRE LIBRE !

Puisque la temporalité des procès dépasse souvent celle des mouvements, **nous devons lutter contre les postures individualistes** à court terme au profit de la construction d'une véritable défense collective au long cours. Nous n'oublions pas que les choix spécifiques d'une défense au tribunal peuvent et doivent participer à une défense collective plus large pour l'ensemble des attaques juridiques.

A l'heure où d'énormes opérations policières se préparent, doublées d'un investissement très lourd de l'appareil judiciaire et de son ministère pour traiter des arrestations de masse, la question de comment mettre en crise cette économie de la répression est évidemment au centre des préoccupations de la Défense Collective.

Et au delà de contribuer à cette vision très critique de la justice, il nous apparaît fondamental de réfléchir à une mise en pratique concrète de stratégies de saturation des tribunaux, et de se donner les moyens de **mener une véritable guérilla politique et judiciaire contre la répression.**



DE LA RUE AUX TRIBUNAUX...

DEFENSE COLLECTIVE

Contact : defense.collective@riseup.net

Facebook : [Defense Collective](#)

Réflexion & documentation : defensecollective.noblogs.org